

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/07/2024 - 11091 - 2011 B 01129 - 533 089 934 - LOFTY

SARL LOFTY

COMPTES ANNUELS

DEPOSE

2033A - Bilan simplifié

MO91

01 08 2024

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL LOFTY				Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 37 Bis BOULEVARD DE VERDUN 35000 RENNES					
Numéro SIRET* 53308993400012					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le 31/07/2023	
ACTIF					
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040	042	64 000	
	Total I (5)	044	048	64 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	070		
		072	074	44	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	670	
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	714	
Total général (I + II)		110	112	64 714	
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	4 750		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	475		
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	53 710		
	Report à nouveau	134	(6 674)		
	Résultat de l'exercice	136	(5 163)		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	47 097		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 392		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	9 972		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	17 616		
Total général (I + II + III)		180	64 714		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



SARL LOFTY

COMPTES ANNUELS

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SARL LOFTY** Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE Exercice N clos le **31/07/2023**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*											
			dont export	209		210						
			et livraisons	215		214						
	Production vendue	biens										
		services*										
			intracommunautaires	217		218		(3 600)				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222							
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224							
	Subventions d'exploitation reçues				226							
	Autres produits				230							
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232		(3 600)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234							
	Variation de stocks (marchandises)*				236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238							
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240							
	Autres charges externes*	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242		1 563					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243		244							
	Rémunérations du personnel*				250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252							
	Dotations aux amortissements*				254							
	Dotations aux provisions				256							
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger :)	259		262							
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles :)	260										
		Total des charges d'exploitation (II)			264		1 563					
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270		(5 163)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280							
	Produits exceptionnels	(IV)			290							
	Charges financières	(V)			294							
	Charges exceptionnelles	(VI)			300							
		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) :)	347									
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) :)	348									
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)									310		(5 163)	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									312		5 163	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318							
	Provisions non déductibles*				322							
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033 not)				324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247			330							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	()			251							
		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 219 septies 3) :)	249									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999							
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997							
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986		ZFU (44. octies A)	987				342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexties A)	989							
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies)	991		Investissements outre-mer	344							
	ZFANG (44. quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44. septecies)	993							
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992										
	Dont divers								350			
	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647							
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648							
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990							
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649							
				Deduct° exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									352		354	5 163
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière				356							
	Déficits antérieurs reportables *	17 236		dont imputés sur le résultat :				360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									370		372	5 163

Cajid Group

LOFTY

Société à responsabilité limitée
Au capital de 4.750 euros

Siège social : 37 B, Boulevard de Verdun
35000 RENNES

533 089 934 RCS RENNES

* * * * *

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JANVIER 2024

Extrait du texte des résolutions

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 juillet 2023, s'élevant à 5.163,49 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : - 5.163,49 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Report à Nouveau », la somme de : - 5.163,49 euros

TOTAL : - 5.163,49 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JANVIER 2024

Extrait du procès-verbal

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 juillet 2023, s'élevant à 5.163,49 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : - 5.163,49 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Report à Nouveau », la somme de : - 5.163,49 euros

TOTAL : - 5.163,49 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extraits certifiés conformes
La Gérance

